

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 29 mai 2018**

Présents :

M.	Denis BERGEROT
M.	Sébastien DOSE
MME	Jeannine DOUGOUD
MME	Martine DROUOT
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Philippe HALLIER
MME	Renée HENRY
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
MME	Martine SCHREIBER
M.	Laurent TROGRIC

Excusés :

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M	Dominique GRANDIEU
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Antony KUHN
M.	Sébastien POINT
M.	Bernard VERGANCE

**N°03 – DB du 29/05/2018**

**Rapporteur : Monsieur Le Président**

**Admission en non-valeur 2018**  
**Budget principal et budget annexe restauration**

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Suite à une procédure de liquidation judiciaire concernant l'association Relais Lorraine Centre, il convient de se prononcer sur une admission en non-valeur pour un montant de 135,45 € (entrée piscine 63 enfants) pour le budget principal.

Suite à des ordonnances conférant force exécutoire aux mesures recommandées par la commission de surendettement (rétablissement personnel sans liquidation judiciaire), il convient également de se prononcer sur des admissions en non-valeur pour le budget annexe restauration :

<b>Débiteur</b>	<b>Descriptif de la créance</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif de la présentation en non-valeur</b>
MME Pauline HAIDRA DEVILLE Frouard	Factures cantines 2017	218,20 €	Créances éteintes Commission surendettement
MME Delphine DROZ Champigneulles	Factures cantines 2017 et janvier février 2018	349,90 €	Créances éteintes Commission surendettement
MME Pamela LEVY Saulxures-les- Vannes	Factures cantines février à août 2017	427,50 €	Créances éteintes Commission surendettement
<b>TOTAL</b>		<b>995,60 €</b>	

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus pour une somme de 134,45 € sur le budget principal et 995,60 € sur le budget annexe restauration.

**INSCRIT** les sommes sur les lignes budgétaires 6542 « créances éteintes » sur les différents budgets.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGR LIC**